

Agence ou Filiale SONEPAR :

Ville :

Un permis feu est obligatoire pour effectuer des travaux ponctuels utilisant une flamme nue ou produisant chaleur ou étincelles.

Instructions

- ☞ S'assurer que les travaux par point chaud sont indispensables.
- ☞ S'assurer que les précautions cochées ci-contre ont été prises.
- ☞ Remplir la feuille et la conserver.
- ☞ Remettre une copie à la personne chargée des travaux.

Informations sur les travaux

INTERVENANTS	
<input type="checkbox"/> Employé Interne	Service : Nom :
<input type="checkbox"/> Employé Externe	Société : Nom de l'intervenant externe :
OBJET DES TRAVAUX	
LIEU DES TRAVAUX	
Localisation des travaux (adresse) :	
Travaux effectués avec la présence de : <input type="checkbox"/> personnel SONEPAR <input type="checkbox"/> public	
TYPE D'OPERATION	
<input type="checkbox"/> Découpage	<input type="checkbox"/> Meulage
<input type="checkbox"/> Tronçonnage	<input type="checkbox"/> Soudage
<input type="checkbox"/> Brasage	<input type="checkbox"/> Perçage
<input type="checkbox"/> Chauffage	<input type="checkbox"/> Martelage
<input type="checkbox"/> Oxycoupage	<input type="checkbox"/> Autre :
DUREE	
Le permis feu est valable pour une seule journée	
Permis feu valable pour la journée du : __/__/__ de __ h à __ h	
VALIDATION	
L'opérateur interne ou externe :	Responsable SONEPAR :
M..... A reçu le permis, le __/__/__ Signature	M..... Autorise le travail, le __/__/__ Signature
FIN DES TRAVAUX	
A remplir par l'opérateur et exemplaire à remettre au Responsable SONEPAR désigné, M.....	
Fin des travaux par point chaud : __ h __	

Précautions à prendre

☞ Travaux par point chaud interdit après __ h __

ACTIONS PREALABLES AU DEBUT DU TRAVAIL
<input type="checkbox"/> Vérifier qu'un extincteur est à proximité ou à disposition. <input type="checkbox"/> Vérifier que le matériel d'extinction (sprinkler...) est en service, que les extincteurs et les lances incendie sont en état de marche. <input type="checkbox"/> Vérifier que le matériel nécessaire aux travaux est en bon état.
A PROXIMITE IMMEDIATE DES TRAVAUX
<input type="checkbox"/> Évacuer les liquides et les matières inflammables, enlever la poussière et les dépôts de graisse. <input type="checkbox"/> S'assurer qu'il n'y a pas de risque d'explosion dans la zone. <input type="checkbox"/> Balayer soigneusement le sol. <input type="checkbox"/> Mouiller les sols combustibles, les couvrir de sable mouillé ou de bâches ignifugées. <input type="checkbox"/> Évacuer tous les matériaux combustibles pouvant être déplacés, protéger les éléments fixes avec des bâches ignifugées ou des plaques métalliques. <input type="checkbox"/> Couvrir toutes les ouvertures du sol ou des murs. <input type="checkbox"/> Suspendre des bâches ignifugées sous les travaux réalisés en hauteur.
EN CAS DE TRAVAUX SUR LES MURS OU LES PLAFONDS
<input type="checkbox"/> S'assurer que la construction est non combustible, dépourvue d'isolation ou de revêtement combustible. <input type="checkbox"/> Vérifier qu'il n'y a pas de matériaux combustibles de l'autre côté du mur.
EN CAS DE TRAVAUX SUR DES EQUIPEMENTS CLOS SUSCEPTIBLES D'ETRE SOUS ATEX (RESERVOIRS, CUVES, SILOS, PUIITS OU AUTRES)
<input type="checkbox"/> Mesure du caractère explosif (explosi-mètre). <input type="checkbox"/> Suppression de l'Atmosphère Explosive dangereuse (aération suffisante, fermeture des vannes, dégazage de la citerne, de la cuve ou du puits avant opération). <input type="checkbox"/> Si impossibilité de réduire le risque ATEX ou de le mesurer : <ul style="list-style-type: none"> ○ le matériel électrique utilisé dans une zone ATEX 2 doit être aux normes CE EX II 3 G ; ○ déplacer la zone d'intervention si possible.
MISE HORS SERVICE TEMPORAIRE D'INSTALLATION
<input type="checkbox"/> Installation électrique (consignation). <input type="checkbox"/> Machine (consignation). <input type="checkbox"/> Extinction automatique.
ACTIONS DE SURVEILLANCE PENDANT ET APRES LE TRAVAIL
<input type="checkbox"/> Prévoir une surveillance permanente des projections. <input type="checkbox"/> Prévoir un agent de surveillance chargé de contrôler la zone d'intervention deux heures après la fin des travaux : effectuée à __ h __ par (compléter à H+2). <input type="checkbox"/> Remise en service de l'installation d'extinction automatique à : __ h __ par (compléter après travaux par point chaud).
ALARME
<input type="checkbox"/> En cas d'incendie dans l'établissement, appliquer les consignes affichées pour l'évacuation.
EN CAS DE DEPART DE FEU
<input type="checkbox"/> Prévenir Téléphone <input type="checkbox"/> Briser le boîtier situé

SOURCE	DESTINATAIRES	AUTEURS	NOMBRE DE PAGE	REFERENCE
Graphito	Responsable d'agence	Mr Clausse, Mr Donnève, Mr Perramond	1 / 1	FOR/PF/V-1/01/2012